

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle J. PREVERT :

- Entreprise DUDIK :

- . Installation dans la tisanerie d'un chauffe-eau électrique de 200 litres avec mitigeur thermostatique collectif.
- . Remplacement des stalles d'urinoirs par des urinoirs appliques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise DUDIK de Nancy, titulaire du lot n° 08 "Plomberie" de la Construction de l'Ecole Maternelle J. PREVERT par marché du 12 novembre 1981, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 01 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant total de 3.484,00 Frs HT, soit 4.097,18 Frs TTC.
- ledit avenant n° 01 portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 45.318,69 Frs à 49.415,87 Frs TTC.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1983 - Pg 10/80.